

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique du GIP FTLV

Table des matières

1. Politique d'accessibilité	2
2. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	2
3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
a. Action de formation et sensibilisation.....	3
b. Recours à des compétences externes.....	3
c. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	3
d. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marchés	4
e. Recrutement	4
f. Traitement du retour des utilisateurs	5
4. Processus de contrôle et de validation.....	5
5. Périmètre technique et fonctionnel	5
a. Recensement.....	5
b. Évaluation et qualification.....	6
c. Agenda planifié des interventions	6
d. Plans annuels	6

1. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites internet ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du GIP FTLV.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites internet et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique sont placés sous la responsabilité du GIP FTLV.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale, la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Sous l'autorité du Directeur du GIP FTLV et de son adjointe, le référent accessibilité numérique a pour mission de :

- co-piloter la politique d'accessibilité numérique avec la Direction du GIP FTLV,
- conseiller, accompagner, sensibiliser à l'interne sur les spécificités liées au domaine de l'accessibilité numérique,
- participer au contrôle qualité et audit des outils et applications numériques,
- alerter et conseiller en cas de constat de dérive dans l'application des normes applicables à l'accessibilité numérique,
- mener une veille et une évaluation prospective.

2. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont assurés par l'adjointe au directeur du GIP FTLV de l'académie de Besançon.

Une ligne budgétaire dédiée à l'accessibilité numérique est reconduite annuellement pour mener à bien les actions de contrôle et de correction des anomalies techniques. Ce budget peut être utilisé pour l'ensemble des sites internet et applications du GIP FTLV. Une ligne budgétaire dédiée à l'accessibilité

numérique existe également pour le consortium e-greta piloté par le GIP, votée chaque année en comité de pilotage et dédiée aux outils du consortium.

3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites internet et applications concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le GIP FTLV va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites internet et applications.

a. Action de formation et sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Des actions de formation sont également proposées aux agents en charge de produire des contenus (audiovisuels, documentaires, graphiques) ou de les diffuser (contributeurs web, community managers) en fonction de leurs besoins et des outils de création et de diffusion utilisés.

Le GIP FTLV propose dans le cadre de son plan de développement des compétences deux actions de professionnalisation, en fonction des profils des agents, mobilisables via la plateforme MENTOR :

- accessibilité numérique des sites et applications web,
- l'essentiel de l'accessibilité dans la communication de l'État.

b. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le GIP FTLV dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple, les actions de sensibilisation et de formation ou les actions d'accompagnement.

La prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests utilisateurs est opérée lors des audits RGAA.

c. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constituent un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences sont définis dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Les personnels du GIP FTLV, dédiés à l'accessibilité, peuvent être mobilisés pour accompagner les porteurs de projets numériques durant les phases de conception et de réalisation des contenus numériques. Ils ont également la charge de diffuser la documentation nécessaire à la production et à la diffusion de contenus respectant les critères d'accessibilité.

d. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'évaluation des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures sont adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

e. Recrutement

Une attention particulière est portée aux compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de poste et des procédures de recrutement.

A défaut de compétences préexistantes, un parcours de sensibilisation et de formation sera proposé aux nouveaux agents.

f. Traitement du retour des utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis en place au fur et à mesure des travaux de mise en conformité de chaque site ou application afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Les demandes seront traitées par le service qualité du GIP FTLV via le renvoi de la boîte mail accessibilite@e-greta-cfa.fr vers celle du GIP pour le consortium e-greta ou sinon via les formulaires de réclamation disponibles en ligne. Les messages relatifs à un défaut d'accessibilité d'un contenu seront systématiquement transmis aux interlocuteurs concernés.

4. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fait l'objet, lors de la mise en ligne initiale ou d'une mise à jour substantielle, voire d'une refonte, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle est effectué à l'externe par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité, interviennent tout au long de la vie des projets.

5. Périmètre technique et fonctionnel

a. Recensement

Le GIP FTLV gère 11 sites internet, extranet et intranet.

- www.gipftlv-fcomte.fr
- <https://greta-franche-comte.fr>
- www.cfa-academique-fcomte.fr
- e-greta-cfa.fr
- moodle.e-greta-cfa.fr
- e-prea.e-greta-cfa.fr
- Lms.gipftlv-fcomte.fr (plateforme du pôle D2I pour la diffusion de contenu de formation)
- e-deffinum.org (lms du projet e-Deffinum)

- Nxt.e-deffinum.org (application de diffusion de fichier applicatifs “lourd” pour le projet e-Deffinum)
- Git.e-deffinum.org (application de diffusion des codes sources du projet e-Deffinum)
- Intranet : Teams

b. Évaluation et qualification

Des évaluations rapides de l’accessibilité, permettant de servir de socle à l’élaboration des interventions d’audits ont été ou vont être réalisées sur l’ensemble des sites et applications concernées.

Suite aux audits, des plans d’actions seront mis en œuvre selon un nombre de critères choisis pour leur pertinence au regard de la complexité, de la soutenabilité budgétaire, les moyens à disposition et de la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

c. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l’élaboration de ce schéma, de la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s’étaler de 2026 à 2030. Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel.

d. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d’actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l’ensemble des besoins en termes d’accessibilité numérique du GIP FTLV. Le suivi et le bilan des plans d’actions seront réalisés chaque année et intégrés au schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique du GIP FTLV.

- Plan annuel site GIP : Chemin d’accès à compléter.
- Plan annuel site CFA : Chemin d’accès à compléter.
- Plan annuel du consortium e-greta : [Lien vers le plan annuel 2026 du consortium e-greta.](#)
- Plans annuels des divers sites internes GIP : Chemin d’accès à compléter.